



Master Droit du patrimoine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit du patrimoine. 2011, Université de Poitiers. hceres-02028548

HAL Id: hceres-02028548

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028548>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : POITIERS

Etablissement : Université de Poitiers

Demande n° S3MA120000300

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit du patrimoine

Présentation de la mention

L'offre globale de master de droit privé s'articule sur trois mentions distinctes : « Carrières judiciaires et juridiques », « Droit des affaires », « Droit du patrimoine ». La lisibilité de l'offre est claire, le positionnement de la mention est logique.

La mention réunit sous la notion de « Droit du patrimoine » diverses spécialités, les unes traditionnelles (« Droit notarial », « Droit des assurances », « Droit des propriétés intellectuelles », « Histoire des institutions modernes et contemporaines »), les autres plus innovantes (« Droit de la recherche et valorisation de l'innovation », « Droit des technologies de l'information et de la communication » (TIC)).

Le rapprochement opéré entre les diverses spécialités a pour objectif de permettre d'envisager les différentes relations entre règles de droit et aspects patrimoniaux, qu'il s'agisse de création de richesse, d'exploitation, de transmission, de répartition des droits, ou enfin de protection. La notion de patrimoine peut ainsi être déclinée autant sur ses aspects culturels, économiques, que mémoriaux.

La formation dispensée dans la mention « Droit du patrimoine » doit conduire les étudiants à acquérir des méthodes professionnelles du travail d'un juriste, notamment en termes de recherche des règles juridiques applicables à une situation de fait donnée, de présentation et de structuration dans un raisonnement adapté, voire de choix ou de conseils de solutions dans un cadre d'organisation patrimoniale.

La mention a, selon les spécialités, une vocation à la professionnalisation, de recherche ou mixte. Les objectifs professionnels se déroulent donc selon ces axes, sachant que certaines spécialités ont leurs propres visées professionnelles (notariat et assurances), tandis que les autres ont une vocation plus « généraliste » (« Droit de la recherche et valorisation de l'innovation », « Droit des technologies de l'information et de la communication »), les spécialités « Histoire des institutions modernes et contemporaines » et « Droit des propriétés intellectuelles » s'affichant comme des filières de recherche.

L'articulation entre le M1 et le M2 repose sur les principes suivants : la filière « assurances » et la filière « TIC » font l'objet d'un parcours spécifique M1/M2, tandis que les autres spécialités viennent chapeauter un tronc commun de M1 mutualisé « Droit du patrimoine ». Des passerelles subsidiaires permettent cependant aux étudiants de passer d'un parcours à l'autre : le M1 de droit du patrimoine peut conduire aux spécialités « Droit des assurances » et « Droit des technologies de l'information et de la communication », le M1 assurances peut déboucher sur les M2 « Droit notarial » ou « Droit des technologies de l'information et de la communication », le M1 TIC peut ouvrir sur les M2 « Droit des propriétés intellectuelles » ou « Droit de la recherche et valorisation de l'innovation ». Cette articulation évite le phénomène de « tuyau » et permet aux étudiants d'ajuster leur parcours en cas de besoin. Si les enseignements de M1 sont extrêmement mutualisés, les mutualisations sont ponctuelles entre les différentes spécialités de M2. Le parcours M1/M2 assurances est en co-habilitation avec l'Université de La Rochelle. Une mutualisation est prévue au niveau du PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) pour la spécialité « Histoire des institutions modernes et contemporaines ».

Les débouchés sont signalés au niveau des spécialités : secteurs de la banque, de l'assurance, de la gestion immobilière, etc.

Effectifs constatés	140
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	85 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	73 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La présente mention est issue d'un nouveau découpage d'anciennes mentions. C'est ainsi qu'elle réunit un certain nombre de spécialités autrefois un peu éparpillées dans ces mentions. La lisibilité de l'offre de mention est améliorée, même si la présence de la spécialité « Histoire des institutions modernes et contemporaines » au sein du droit du patrimoine étonne un peu. La cohésion intellectuelle de la mention se fait autour de la notion de patrimoine. Les objectifs professionnels auraient pu être exposés plus en détail afin de mieux cerner les ambitions de la mention.

L'approche thématique de la mention orientée autour du patrimoine est unique au sein du PRES Poitou-Charentes-Limousin. L'existence d'une co-habilitation pour le parcours M1/M2 assurances entre l'Université de Poitiers et l'Université de La Rochelle, ainsi que la réorganisation de la spécialité « Histoire des institutions modernes et contemporaines » dans le PRES renforcent la cohésion de l'offre de formation au niveau régional. Au niveau national, les différentes spécialités de la mention ne présentent pas une spécificité locale forte, hormis les spécialités « Droit de la recherche et valorisation de l'innovation » et « Droit des technologies de l'information et de la communication » qui offrent des approches plus inédites.

Les spécialités « Droit notarial » et « Droit des assurances » reposent sur l'équipe de recherche en droit privé de l'établissement. Les spécialités « Droit de la recherche et valorisation de l'innovation », « Droit des technologies de l'information et de la communication » et « Droit des propriétés intellectuelles » sont rattachées au Centre d'études sur la coopération juridique internationale (CECOJI). La spécialité histoire est appuyée sur l'Institut d'histoire du droit. La plupart des enseignants de la mention sont issus de ces équipes de recherche : l'adossement à la recherche est avéré.

L'adossement aux milieux professionnels est variable selon les spécialités. La spécialité notariale est nécessairement développée en synergie avec la profession de notaire, l'adossement des autres spécialités n'est démontré que par le pourcentage de professionnels intervenant dans les enseignements (entre 25 et 42 %). Rien n'est précisé sur d'éventuels partenariats. La spécialité recherche histoire n'est pas concernée. Les professionnels sont invités à se prononcer sur les programmes, mais il n'est pas indiqué la présence d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention.

L'ouverture internationale, mis à part le programme Erasmus, se résume au semestre à l'étranger que prévoit la spécialité « Droit des TIC ».

Des stages sont prévus dès le M1 (1 mois, avec rapport de stage) ou en M2 (3 mois) dans le cadre de l'unité d'expérience professionnelle, un dispositif innovant, assez rare, méritant d'être souligné. Chaque spécialité professionnelle ou mixte est assortie de stages de 1 à 6 mois.

L'équipe pédagogique est solide comprenant 27 professeurs, 32 maîtres de conférences (MCF) et 95 professionnels.

Le pilotage de la formation n'est pas formalisé. Le comité de perfectionnement ne semble pas avoir été mis en place, les évaluations des spécialités allant être mises en place par spécialités. Sur ce point, la marge de progression est encore large.

En M1, les étudiants sont à 70 % originaires de l'établissement, avec un très faible taux d'étrangers (0 à 2,8 %). En M2, les taux sont voisins, avec 60 % d'inscrits venant de l'établissement et 3 à 4 % d'étrangers. On en déduit que la



formation draine essentiellement des étudiants locaux, l'attractivité nationale et internationale apparaissant relativement faible.

Les inscriptions en M1 sont passées de 112 étudiants en 2008 à 140 en 2009, les inscriptions en M2 étant de 90 étudiants. Le taux de réussite global de la mention est de 85 %, ce taux passant à 100 % pour la dizaine d'étudiants en apprentissage.

Une procédure d'évaluation des enseignements a été mise en place au niveau de l'université, mais il semble que les retours aient été difficiles (1 en M2 ?). Des évaluations par spécialités sont prévues à court terme.

Une large étude sur le devenir des étudiants a été menée, avec un taux de réponse dépassant les 70 %. Il apparaît que le taux d'étudiants en recherche d'emploi au bout de 18 mois est faible (environ 3,5 %), ce qui semble montrer que l'insertion professionnelle des diplômés est satisfaisante.

- Points forts :
 - Une bonne lisibilité de l'offre, cohérente entre le M1 et le M2.
 - Le bon adossement à la recherche.
 - La politique dynamique des stages, mise en place de l'apprentissage.
 - L'insertion professionnelle satisfaisante.
 - L'équipe pédagogique forte.

- Points faibles :
 - Les projets scientifiques et objectifs professionnels parfois assez peu expliqués.
 - L'ouverture internationale inégale selon les spécialités.
 - Une attractivité faible sur les plans national et international.
 - Un pilotage insuffisamment formalisé.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il paraîtrait souhaitable de :

- Mieux expliquer le projet scientifique et les objectifs professionnels.
- Nouer des partenariats avec les milieux professionnels, mis à part le notariat.
- Favoriser une ouverture à l'international, par exemple en accueillant des étudiants étrangers.
- Mettre en place un conseil de perfectionnement.

Appréciation par spécialité

Droit notarial

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit notarial » a pour objet principal de former des notaires. Elle constitue la première année du diplôme supérieur du Notariat (DSN), diplôme en trois ans, étant suivie de deux années d'études et de stage hors faculté.

La spécialité « Droit notarial » conjugue des enseignements théoriques, des études de cas et un stage de 1 mois dans un office notarial portant le plus souvent sur des ventes d'immeubles ou de fonds de commerce, des baux ou le règlement de successions.

Les titulaires du M2, qui auront eu accès aux différents logiciels utilisés dans les offices notariaux, pourront rapidement remplir les fonctions de clerk de notaire. Les débouchés du M2 « Droit notarial » sont le notariat et les secteurs de l'assurance, de la banque (gestion et contentieux des prêts immobiliers) et de l'immobilier (syndic de copropriété, administrateur de biens), ainsi que le conseil en droit des sociétés, en droit fiscal, en gestion de patrimoine.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	23
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	87 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	72,7 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	69,5 %

- Appréciation :

Le parcours proposé aux étudiants est cohérent et complet. Le M1 « Droit du patrimoine » offre d'abord aux étudiants qui veulent candidater à ce diplôme tous les pré-requis nécessaires pour suivre cette formation. A la sortie, ces diplômés peuvent suivre le M2 « Droit notarial » qui constituera la 1ère année de DSN qui sera elle-même ensuite suivie des 2^{ème} et 3^{ème} années de DSN dans le cadre d'un stage de 2 ans hors université.

L'équipe pédagogique comprend 7 professeurs de recherche (PR), 4 MCF et 9 professionnels (des notaires et un géomètre-expert) qui assurent 42,9 % des enseignements de M2.

La spécialité « Droit notarial » n'est pas orientée vers la recherche et l'adossement du M2 à la recherche n'a pas été jugée utile. Les aspects professionnalisants sont peu développés dans le dossier, sans doute parce qu'ils vont de soi concernant une spécialité qui se poursuit en DSN. Les relations avec la profession notariale ne sont pas exposées dans le dossier. Le dossier ne contient pas d'informations sur la professionnalisation en vue des débouchés secondaires de l'assurance, de la banque et de l'immobilier.

Le diplôme de M2 est ouvert à la formation continue. Il n'y a pas de formation en apprentissage, car la profession notariale a préféré mettre en place un contrat de professionnalisation qui a vocation à être conclu dans le cadre du DSN entre l'étudiant et l'office notarial une fois le M2 de « Droit notarial » obtenu.

La spécialité répond aux besoins spécifiques de la profession notariale. L'offre de formation, claire et complète, est conforme aux besoins de la profession. Le diplôme, attractif (près de 500 demandes pour 25 places), repose sur une équipe pédagogique importante où la proportion entre universitaires et professionnels du notariat est équilibrée. Le degré d'insertion professionnelle montre que la formation remplit parfaitement sa fonction.

- Points forts :

- Adéquation de la formation aux besoins de la profession.
- Equipe pédagogique alliant de façon équilibrée universitaires et professionnels.
- Taux d'insertion professionnelle élevé.



- Points faibles :
 - Absence d'informations sur des liens avec les autres professions pouvant servir de débouchés secondaires (assurance, banque, immobilier).
 - Adossement à la recherche négligé.
 - Absence d'un conseil de perfectionnement.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de :

- Mettre en place un conseil de perfectionnement.
- Réfléchir aux aspects professionnalisants de la spécialité pour les débouchés secondaires dans les secteurs de l'assurance, la banque et l'immobilier.
- Réfléchir à un adossement éventuel à la recherche, de nature à permettre la confrontation du point de vue de la pratique et de celui de la doctrine.
- Affiner le suivi des étudiants : proportion d'étudiants devenus notaire, clerc de notaire, ou s'étant tournés vers les secteurs de l'assurance, de la banque ou de l'immobilier.

Droit des assurances

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit des assurances » couvre le M1 et le M2. L'offre de M2, qui fait suite à un M1 déjà spécialisé, réalise un complément et un approfondissement du droit des assurances.

La spécialité, assurée en co-habilitation entre l'Université de Poitiers et l'Université de La Rochelle, prépare tout particulièrement aux activités de gestionnaire de contrats et de dossiers d'indemnisation, tout en offrant aux étudiants une culture juridique approfondie sur les grandes questions du droit des assurances et de l'épargne collective et individuelle. L'implantation sur le site du Pôle Universitaire de Niort permet aux universités de Poitiers et de La Rochelle de profiter d'un environnement professionnel exceptionnel, autant en matière de participation à la formation et de développement d'activités de recherche que de potentiel d'insertion des étudiants, notamment par la voie de l'apprentissage.

Les débouchés sont : conseiller patrimonial, contrôleur interne, responsable branche IRD (Institut de recherche pour le développement), responsable gestion des risques, agent en assurances, courtier en assurances, rédacteur contentieux auto et IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers), risques mobiliers et immobiliers, risques du particulier et de l'entreprise, gestionnaire dossiers sinistres corporels et IARD, chargé de clientèle particuliers et risques entreprises, conseiller en assurance de personnes et en épargne.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	20
Effectifs attendus	30-35
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	85,7 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	40 %



- Appréciation :

La spécialité est confiée à une co-direction (un MCF et un PR). Les enseignants académiques appartiennent à l'équipe de recherche en droit privé de Poitiers et au Centre d'études juridiques de La Rochelle. Ils dirigent des thèses en droit des assurances et organisent régulièrement des colloques sur le site de Niort. Une forte proportion des enseignements de M2 (48,5 %) est assurée par des professionnels. Les aspects professionnalisants sont peu démontrés. Toutefois, la mise en place de contrats d'apprentissage constitue un atout de taille pour professionnaliser les étudiants, et n'a pu se faire qu'en étroite collaboration avec la profession. Il faudrait expliquer comment ces liens se sont créés et ce qui est prévu pour les enrichir.

La politique de stage de l'ensemble de la mention est très élaborée puisque l'insertion des étudiants en entreprise débute dès le M1 (2 stages). Le stage en M2 est de 3 mois.

La spécialité est offerte en formation continue aux salariés des entreprises d'assurance titulaires d'un diplôme à Bac + 3 ou 4 et qui souhaitent, pour des raisons d'évolution de carrière, accéder à un niveau de master en profitant d'une validation partielle des acquis de leur expérience. La spécialité est également offerte en alternance grâce à l'apprentissage (12 étudiants de M2 sur 20).

Il s'agit donc d'une formation particulièrement bien structurée qui répond parfaitement aux objectifs pour lesquels elle a été conçue, comme en témoigne un taux d'insertion professionnelle remarquable.

- Points forts :

- Spécialité offerte en formation continue et aussi en alternance grâce à l'apprentissage.
- Formation sur 2 ans, en adéquation avec les besoins de la profession.
- Bon adossement à la recherche.
- Taux d'insertion professionnelle remarquable.
- Bonne politique de stages.

- Points faibles :

- Présentation des aspects professionnalisants à étayer.
- Absence de conseil de perfectionnement formalisé.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il paraîtrait souhaitable de :

- Présenter comment les liens avec le monde professionnel existent et comment ils peuvent s'enrichir.
- Mettre en place un conseil de perfectionnement.

Droit de la recherche et valorisation de l'innovation

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité professionnelle récente a pour objectif de former des professionnels compétents dans le secteur privé ou public de la recherche et de la valorisation.

La spécialité est ouverte aux étudiants titulaires d'un M1 en droit, mais également aux étudiants d'un M1 dans les filières scientifiques. Une semaine introductive est aménagée en début d'année universitaire pour permettre aux étudiants non titulaires d'un M1 en droit d'acquérir les outils juridiques nécessaires à l'assimilation des enseignements spécialisés, et aux étudiants titulaires d'un M1 en droit d'appréhender les problématiques et spécificités du monde de la recherche.



Les débouchés sont : avocat spécialisé, conseil en propriété industrielle, chargé de recherche, chargé de valorisation de l'invention.

● Indicateurs :

Effectifs constatés	7
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

La spécialité est construite autour de 4 blocs de connaissances qui comportent tous des enseignements théoriques par e-learning et des séminaires d'application pratique : la propriété intellectuelle, l'organisation de la recherche et de sa valorisation, les contrats, les libertés et responsabilités.

42 % des enseignements sont assurés par des professionnels de la recherche et de la valorisation : avocats, conseillers en propriété industrielle, experts ou intervenants dans les entreprises innovantes.

Le master n'a pas pour vocation première de former des chercheurs, mais des praticiens de la recherche et valorisation, mais l'adossage au monde de la recherche est une nécessité pour ce type de formation. La spécialité est adossée au CECOJI qui comporte, notamment dans ses axes de recherche, un volet droit des propriétés intellectuelles, sciences et droit dont le droit des nanotechnologies, normativité et technologies. Les non-juristes ne peuvent toutefois être concernés par les aspects liés à la recherche dans le domaine du Droit. La plupart des enseignants sont membres du CECOJI.

Les étudiants doivent faire 3 mois de stage.

La spécialité est offerte à la formation continue (1 salarié inscrit), la formation en alternance n'étant pas prévue.

Cette spécialité très récente, unique en son genre par sa thématique originale, devra démontrer qu'elle trouve son public et qu'elle est pertinente en termes de débouchés professionnels.

● Points forts :

- Originalité de la spécialité, unique en France.
- Souci d'ouverture aux non-juristes.
- Possibilité de formation continue.

● Points faibles :

- Débouchés en termes de métiers à démontrer.
- Inconvénients liés à l'e-learning : caractère généralement peu professionnalisant des contenus, suivi peu personnalisé des étudiants.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Nombre d'inscrits faible (7 inscrits), proportion juristes/non-juristes inconnue.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandation pour l'établissement

Il paraîtrait souhaitable de mettre en place un conseil de perfectionnement.



Droit des technologies de l'information et de la communication

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, à caractère indifférencié, forme des juristes spécialisés dans le droit de la communication et des nouvelles technologies, exerçant en tant que juristes d'entreprise au sein de sociétés de nouvelles technologies ou de communication, ou au sein d'administrations, d'autorités indépendantes ou d'institutions dans le domaine de la communication et des nouvelles technologies, ou en tant qu'avocats spécialisés, agents artistiques, journalistes.

Les activités concernées sont en grand développement : presse, publicité, internet, audiovisuel, édition, télécommunications, informatique.

La filière présente la particularité de s'articuler sur une formation en deux ans M1/M2.

Un stage est prévu en M1 (1 mois) et en M2 (2 mois). En S4, les étudiants doivent réaliser un semestre à l'étranger obligatoire, ou effectuer un stage compensatoire de 3 mois en entreprise.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	14
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	80 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Le recrutement est local à 92 %. Le nombre d'inscrits est passé de 21 à 14.

L'adossement de la spécialité à la recherche est assuré par un rattachement au CECOJI. L'adossement au monde professionnel ne semble pas formalisé par des liens particuliers ou des partenariats, bien que 30 % des enseignements aient été confiés à des professionnels.

La formation continue est possible, la formation en alternance n'étant pas prévue.

Cette spécialité répond à un besoin de formation sur des thématiques d'actualité. Elle débouche sur un panel de métiers assez ouvert. L'articulation M1/M2 donne de la visibilité à la filière.

- Points forts :

- Bonne visibilité de l'offre.
- Possibilité de choix, en M2, entre un séjour à l'étranger et un stage de 3 mois.
- Thématiques d'actualité.

- Points faibles :

- Effectifs en légère baisse.
- Place modeste de la recherche.
- Absence de conseil de perfectionnement.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il paraîtrait souhaitable de :

- Améliorer le parcours recherche.
- Mettre en place un conseil de perfectionnement.

Droit des propriétés intellectuelles

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité Recherche forme à la fois à la recherche et aux propriétés intellectuelles de manière approfondie. Elle ouvre à la fois à des carrières de chercheur institutionnel (université, CNRS, INRA), après passage d'un doctorat, et de spécialiste des propriétés intellectuelles dans les organismes nationaux (INPI) et internationaux (OMPI, OMC, UE, UNESCO) ainsi que dans les entreprises d'informatique, audiovisuel, multimédia, biotechnologies, nanotechnologies.

Les débouchés sont dans l'enseignement et la recherche, le barreau et les métiers de la création.

La spécialité M2 à caractère recherche fait suite à un M1 tronc commun.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	14
Effectifs attendus	8-16
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	60 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	42 %

- Appréciation :

Les étudiants ne sont en provenance de l'Université de Poitiers qu'à hauteur de 50 %, ce qui démontre une attractivité de la spécialité. Adossée au CECOJI, la spécialité fait appel aux enseignants-chercheurs de cette unité de recherche pour les cours. Les étudiants sont invités à participer aux recherches. La filière a produit, dans les quatre dernières années, 8 docteurs en droit dont 3 MCF, 12 thèses étant actuellement en cours.

Dans cette spécialité à visée Recherche, il n'y a pas de stage, mais un mémoire de recherche.

Il s'agit donc d'une spécialité spécifiquement Recherche sur le domaine très porteur de la propriété intellectuelle. Cette spécialité a démontré son dynamisme à travers le nombre de doctorants qui en sont issus.

- Points forts :

- Solide adossement à la recherche.
- Offre de formation très complète.
- Dynamisme remarquable en termes de débouchés vers le doctorat et la carrière universitaire.
- Formation à la recherche traduite en acquisition de compétences professionnelles.
- Caractère attractif.

- Point faible :

- Nombre d'inscrits peu élevé.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement

Il paraîtrait souhaitable de mettre en place un conseil de perfectionnement qui pourrait notamment suivre l'insertion professionnelle dans le privé ou l'entreprise de ceux qui ne choisiraient finalement pas la voie universitaire.

Histoire des institutions modernes et contemporaines

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, à vocation recherche, vise à dispenser une formation bi-disciplinaire historique d'une part et juridique d'autre part. Il s'agit de doter les étudiants d'outils pour appréhender des institutions politiques, sociales et judiciaires dans un cadre historique. A cette fin, la formation est centrée sur une initiation « pratique » à la recherche afin de se familiariser avec divers instruments (bibliographie, archives, cartographies, statistiques, banque de données). Les étudiants devront réaliser un mémoire en Histoire des institutions modernes et contemporaines. Elle prépare naturellement aux carrières universitaires et offre par ailleurs une solide culture de nature à favoriser l'entrée dans la magistrature et le barreau, de même que pour les professions liées au milieu socioculturel. Le premier semestre du M2 peut s'effectuer à l'étranger (faculté mise à profit chaque année par un étudiant).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	11
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	100 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	10

- Appréciation :

La spécialité fait l'objet d'un projet de restructuration dans le cadre du PRES en vue de mutualiser la formation sous la forme d'un tronc commun entre les trois universités de la région : Poitiers, La Rochelle, Limoges. Elle répond ainsi efficacement aux besoins universitaires de la recherche en histoire du droit. Les étudiants sont pour seulement 50 % originaires de l'Université de Poitiers, la spécialité attirant donc des étudiants en provenance d'autres universités.

Elle n'accueille qu'une dizaine d'étudiants en formation initiale dont seulement trois sont originaires d'un M1 de droit public. Le taux de poursuite des études est élevé, mais cela semble logique s'agissant d'une spécialité devant déboucher sur la thèse. Pour élargir le bassin de recrutement, un projet de mutualisation au niveau du PRES est en chantier. Les conséquences en semblent bien maîtrisées et les projections qui en découlent réalistes.

La spécialité est adossée à l'Institut d'histoire du droit auquel tous les enseignants appartiennent et qui forment une équipe pédagogique resserrée. Très orientée recherche, la spécialité permet aux étudiants la rédaction d'un mémoire, travail scientifique qui nécessite l'acquisition d'une méthode importante de consultation de fonds documentaire et d'archives. Cette forte orientation recherche fait que la formation ne comprend pas d'intervenants professionnels, ni ne prévoit de stage.

- Points forts :

- Le projet de mutualisation au sein du PRES.
- Une bonne attractivité géographique.
- L'adossement de la spécialité à la recherche, avec l'étude des sources et l'application de nouvelles technologies à la recherche historique.
- L'ouverture internationale, avec la possibilité d'effectuer le premier semestre du M2 dans une université étrangère.



- Points faibles :
 - Un recrutement déséquilibré entre les étudiants venant de la filière droit privé (au nombre de 7 en 2008-2009 et 2009-2010) et celle de droit public (3 en 2008-2009 et 4 en 2009-2010). De même s'agissant d'étudiants provenant d'autres filières, mais la mise en place du PRES devrait avoir pour effet, par la mutualisation de cours, d'augmenter le nombre d'étudiants participant à cette spécialité.
 - Un manque d'éléments statistiques sur les diplômés qui ne sont pas en poursuite d'études (doctorat).

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandation pour l'établissement)

Si le projet de mutualisation au sein du PRES, évoqué par le dossier, pourra augmenter les effectifs à venir, le développement d'outils précis de suivi des étudiants pourrait apparaître nécessaire dès à présent, notamment s'agissant des diplômés qui ne poursuivent pas en thèse.